



Paris, le 30 août 2017

COMMUNIQUÉ

Reclassement indiciaire des masseurs-kinésithérapeutes de la fonction publique hospitalière : coup de poignard en plein été !

Faisant le constat d'une désaffection grave des masseurs-kinésithérapeute de la fonction publique hospitalière, le précédent gouvernement a mis en place un groupe de travail courant 2016 afin d'améliorer l'attractivité de la filière de rééducation. **Faute d'ambition et de volonté politique, ces concertations n'ont pas abouti.** En effet, la principale mesure proposée, consistait en un reclassement indiciaire, insuffisant au regard du niveau de formation, d'autonomie et de responsabilité des kinésithérapeutes. Une proposition de texte de reclassement a ainsi été **unanimentement rejetée par deux fois lors des Conseils Supérieurs de la Fonction Publique Hospitalière en mars 2017**. Les kinésithérapeutes et les orthophonistes se sont également déclarés opposés à ce projet présenté lors de la séance du Haut Conseil des Professions Paramédicales du 20 décembre 2016

Surprise de l'été, en plein mois d'août, le gouvernement d'Edouard Philippe publie ces textes, faisant fi de l'avis défavorable des professionnels.

Les salaires proposés, assimilables à **une grille niveau licence**, sont loin des rémunérations pratiquées pour les autres professions de formation d'autonomie et de responsabilité bac +5. De plus, **ils ne résoudront en rien le problème d'attractivité et la fidélisation**, les salaires proposés étant toujours inférieurs aux rémunérations des masseurs kinésithérapeutes, constatées sur le marché du travail.

La profession, unie sur cette question, dénonce fermement ce mépris, extrêmement mal vécu par les agents dont **l'exercice hospitalier est en tension permanente** depuis des années. Les masseurs-kinésithérapeutes de la fonction publique s'investissent sans relâche pour assurer les soins requis par leur patient et la formation des étudiants malgré de nombreux postes vacants.

Les organisations syndicales et professionnelles de la profession s'adressent à Mme Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé pour exiger une révision urgente de leurs grilles de rémunération, faute de quoi nous nous exposons à une disparition inexorable des soins de rééducation dans les établissements publics de santé.

Nous rappelons également qu'un « *Livre blanc de la profession pour une kinésithérapie performante et moderne dans la fonction publique hospitalière* » a été rendu public au mois de mai. Il doit servir de base de travail pour enfin avancer sur cette grave désaffection dont les patients sont les premières victimes.

Contacts presse :

Alizé : François RANDAZZO - 0661844447 | **CNOMK** : Franck GOUGEON - 0146223297 | **CFDT Santé Sociaux** : Elisabeth RICHARD - 0622952445 | **CNKS** : Julien GROUES - 0663278353 | **FFMKR** : Daniel PAGUESSORHAYE - 0689499123 | **FNEK** : Louis DREUX - 0667282640 | **FO** : Didier BIRIG - 0664906603 | **SNIFMK** : Philippe SAUVAGEON - 0496121115 | **SNMKR** : Stéphane MICHEL - 0622161324 | **UNAKAM** : Joël BETTON - 0616101580 | **UNSA Santé Sociaux** : Jean-Claude STUTZ - 0616647301.



Sur les réseaux sociaux :

@KinesEnPeril

#PatientsEnDanger